

DREAL

Pays de la Loire

service
Intermodalité,
aménagement,
logement

novembre
2011

ANALYSES
ET CONNAISSANCE

Collection

n° 17

Disparités socio-spatiales en région Pays de la Loire

***Analyse sur l'aire urbaine du Mans
en Sarthe***



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Pays de la Loire

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.1	Janvier	Relecture
0.2	Mars	Ajout de cartes et d'éléments méthodologiques
0.3	Septembre	Version finale

Responsable de l'étude

Elsa Le Moing - CETE de l'Ouest / DVT / Groupe Connaissance des territoires

Tél. : 02 40 12 84 64 / Fax : 02 40 12 84 44

Courriel : elsa.le-moing@developpement-durable.gouv.fr

Étude réalisée par

Elsa LE MOING - DVT/Groupe connaissance des territoires

Annie FRENEAU - DVT/Groupe connaissance des territoires

Relecteur

Lionel BENCHETRIT – CETE Ouest - DVT/Groupe connaissance des territoires

Marie-Pascale JAY – DREAL Pays de la Loire

SOMMAIRE

Introduction	4
Chapitre 1 : Présentation de l'aire urbaine.....	5
I- Population	5
1) Nombre d'habitants et évolution démographique	5
2) Caractéristiques démographiques de la population.....	7
3) Revenus.....	8
II- Actifs et emplois.....	9
1) Evolution des actifs occupés et des emplois	9
2) Actifs inoccupés.....	9
3) Cadres supérieurs et emplois précaires	10
III- Habitat	10
1) Résidences principales.....	10
2) Statuts d'occupation	11
Chapitre 2 : Emménagés récents.....	12
I- Caractéristiques	12
1) Poids des emménagés récents	12
2) Caractéristiques démographiques.....	13
3) Caractéristiques socio-économiques.....	14
II- Habitat	15
Chapitre 3 : Diversité socio-spatiale.....	16
I- Dynamiques démographiques	16
1) Localisation des emménagés récents de l'aire.....	16
2) Localisation des constructions neuves	16
3) Dynamisme des communes au sein de l'aire urbaine	17
II- Profil des communes	17
1) Caractéristiques de la population	17
2) Caractéristiques des emménagés récents	19
3) Conclusion.....	19
Conclusion générale à l'ensemble de la région	20
Annexes.....	21
Annexe n°1 : Carte.....	21
Annexe n°2 : Mobilités résidentielles	22
Annexe n° 3 : Construction des indices.....	23

Introduction

Suite à la première phase consacrée à la région, les aires urbaines¹ de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Laval, Le Mans, La Roche sur Yon, parfois étendues à d'autres communes, et une couronne autour de Nantes ainsi que le littoral Vendéen ont été sélectionnés. Ces territoires, présentés par département, ont été étudiés selon des critères démographiques, économiques et résidentiels.

L'analyse a été réalisée à l'échelle de chaque zone d'étude afin de comprendre les dynamiques internes de chaque territoire. Pour illustrer cartographiquement les phénomènes observés, un quotient de localisation (rapport entre la proportion du groupe de la commune sur la proportion du groupe dans l'aire urbaine) a été appliqué à plusieurs données. Les villes centres ont été neutralisées sur ces cartes car leur poids démographique important tend à lisser l'ensemble des données sur les autres communes.

Deux indicateurs composites ont également été construits à l'échelle de chaque territoire :

- le premier s'intéresse aux dynamiques démographique et économique et comprend : l'évolution démographique, la part des ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans, l'évolution des actifs occupés et le ratio emploi/actifs occupés ;

- le deuxième concerne les disparités socio-spatiales et comprend : la part des personnes de référence disposant d'un diplôme de niveau bac +2 minimum, en emploi précaire ou percevant un revenu supérieur à 20 992 € ou inférieur à 8 223 €².

Ces indices ont pour objectif de comparer les communes par aires urbaines et de comprendre les phénomènes ségrégatifs au sein de chaque territoire. Ainsi ils sont le reflet d'une dynamique interne à chaque aire, mais ne permettent pas de comparer les communes d'aires urbaines différentes.

¹ Aires urbaines 1999 : selon la définition de l'INSEE, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

² Ces sommes (8 223 € et 20 992 €) correspondent au partage de la population régionale en déciles. Ainsi, 20% de la population régionale disposent en 2007 d'un revenu fiscal inférieur à 8 223 € et à l'autre extrémité, 20% des habitants disposent de plus de 20 992 €.

Introduction

L'aire urbaine du Mans est située au cœur de la Sarthe, département de 553 482 habitants en 2006. Le nombre d'habitants du département a augmenté de 23 587 entre 1999 et 2006, ce qui représente une évolution annuelle de 0,62% moindre que celle de la région.

55,3% de la population du département vit au sein de l'aire urbaine du Mans. Elle est la seule agglomération d'importance au sein du département et regroupe une grande partie des activités économiques du département.

Le département est bien équipé en infrastructures routières et ferroviaires. Deux axes de communication majeurs traversent la zone étudiée :

- l'axe Paris-Bretagne qui se sépare en deux branches : une vers l'ouest (Rennes et la Bretagne Nord) et une vers le sud-ouest (Angers, Nantes et la Bretagne sud) ;
- l'axe transversal Tours-Le Mans-Caen/Rouen.

Chapitre n°1 : Présentation de l'aire urbaine

Composée de 90 communes, elle est constituée :

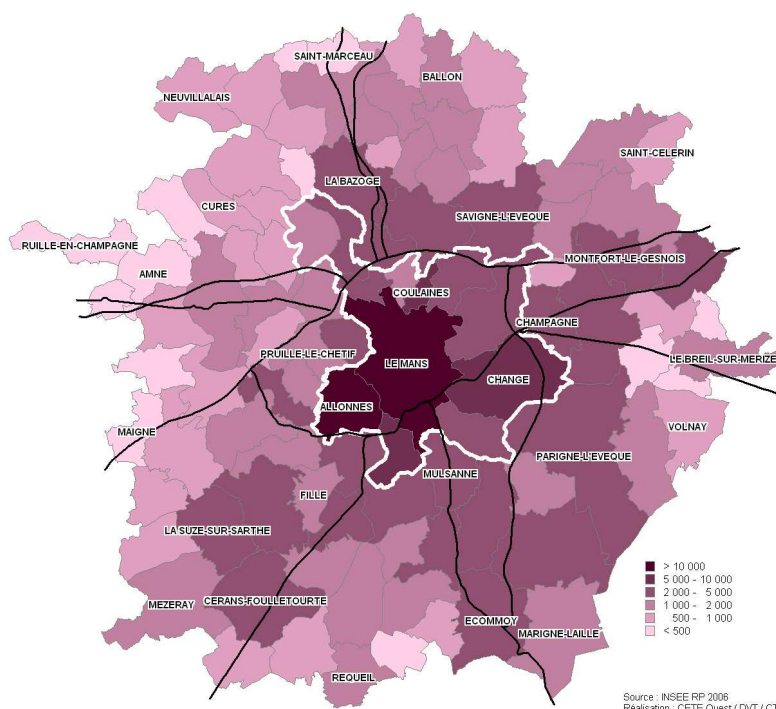
- d'un pôle urbain de 12 communes avec Le Mans ;
- de 13 communes urbaines ;
- et de 65 communes rurales.

Le territoire de cette étude a été étendu à 11 autres communes situées à l'extrémité est de l'aire urbaine et dont le fonctionnement lui est fortement lié. Une carte du territoire et de l'ensemble de ses communes figure en annexe page 21.

I – Population

1) Nombre d'habitants et évolution démographique

Nombre d'habitants en 2006



En 2006, l'aire urbaine du Mans compte 321 460 habitants. C'est la troisième aire urbaine de la Région après Nantes et Angers.

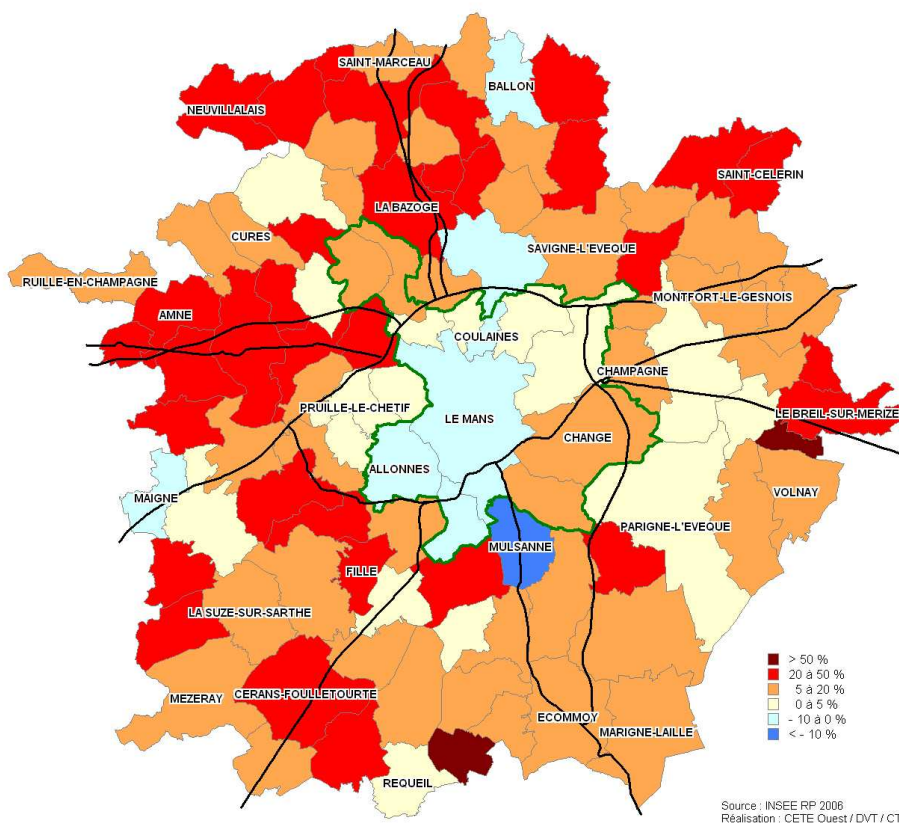
Deux communes, Le Mans et Allonnes, accueillent plus de 10 000 habitants.

Treize communes rurales ont moins de 500 habitants et 26 communes entre 500 et 1 000 habitants.

En 2006, 59% de la population de l'aire réside au sein du pôle urbain qui est composé de 12 communes.

Un dynamisme démographique aux extrémités de l'aire urbaine

Evolution démographique - Période 1999-2006

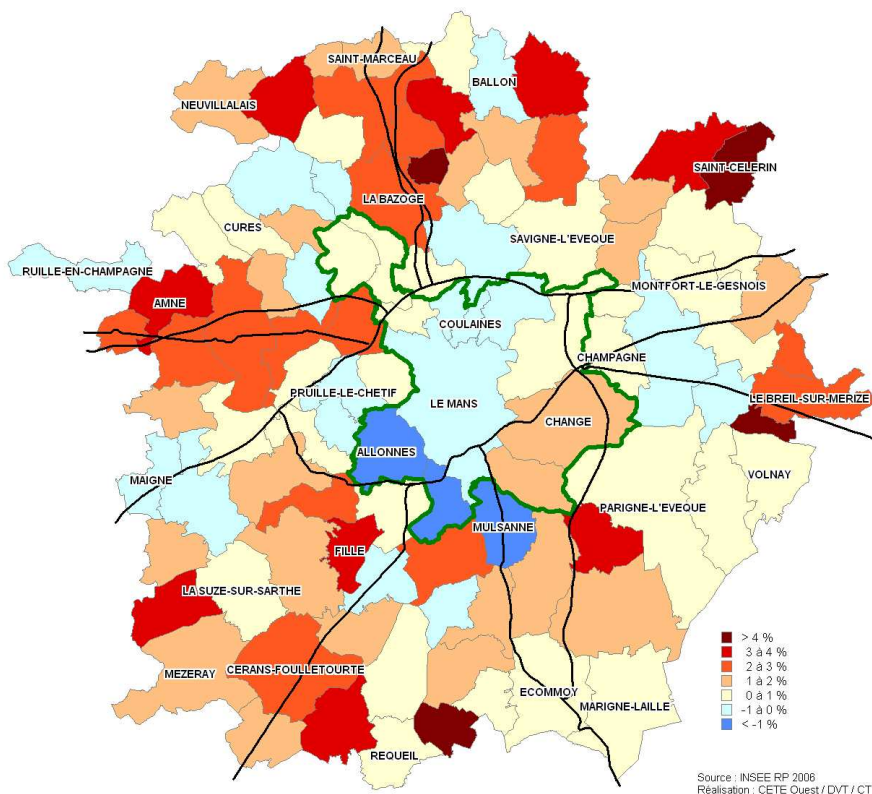


Le nombre d'habitants de l'aire urbaine est en augmentation. On peut cependant noter que cette hausse (taux de croissance annuel de 0,55%) est moindre que celle observée dans la région. Elle est également une des plus faibles parmi les aires urbaines étudiées.

L'évolution de la population est très contrastée dans l'aire avec des communes qui enregistrent une forte baisse (commune de Mulsanne et d'Allonnes) et d'autres, une forte hausse (La Bazoge, Mons en Belin, Cérans-Fouilletourte et des petites communes). Les plus fortes augmentations s'observent aux extrémités de l'aire.

Huit communes perdent de la population. Dans la région, la ville du Mans est la seule capitale de département à perdre de la population.

Evolution démographique due au solde migratoire - Période 1999-2006



On observe un solde migratoire élevé dans quatre petites communes et à l'ouest de l'aire urbaine.

Vingt et une communes ont un solde migratoire négatif dont trois communes importantes situées au sein du pôle urbain : Allonnes, Coulaines et Le Mans. Pour ces communes, le solde naturel n'est pas suffisamment fort pour compenser le départ d'habitants à l'inverse de treize autres communes de l'aire.

Cinq communes de l'aire enregistrent un solde naturel négatif : Allonnes, Ballon, Rouillon, Saint-Jamme-sur-Sarthe et Saint-Jean-du-Bois.

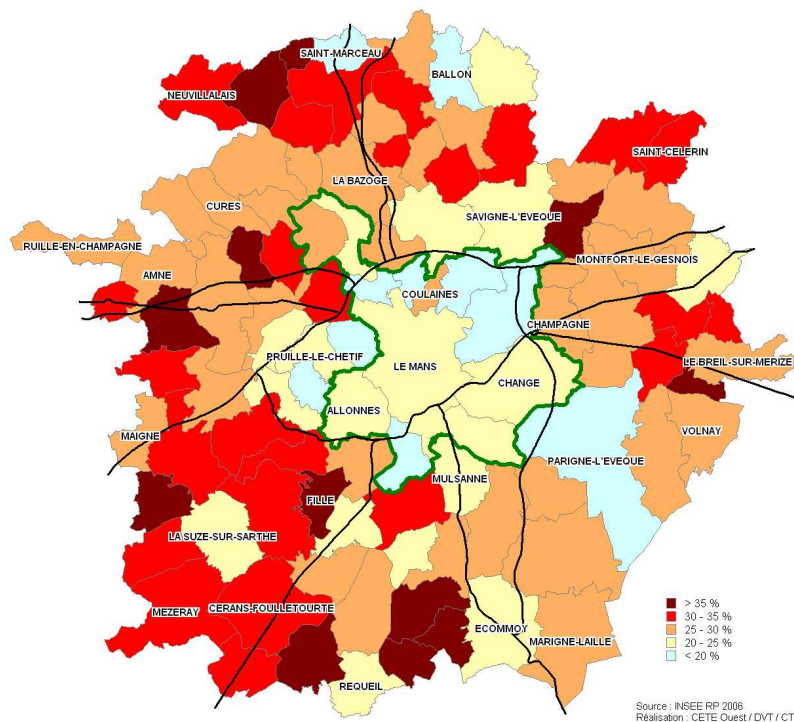
Une faible croissance du pôle urbain

La perte de population des villes du Mans, d'Allonnes, d'Arnage et de Coulaines est compensée par la croissance des six autres communes du pôle. Cependant, le pôle se développe moins fortement que le reste de l'aire urbaine.

2) Caractéristiques démographiques de la population

a- Des ménages jeunes à l'ouest de l'aire urbaine

Part des personnes de référence du ménage ayant entre 25 et 39 ans



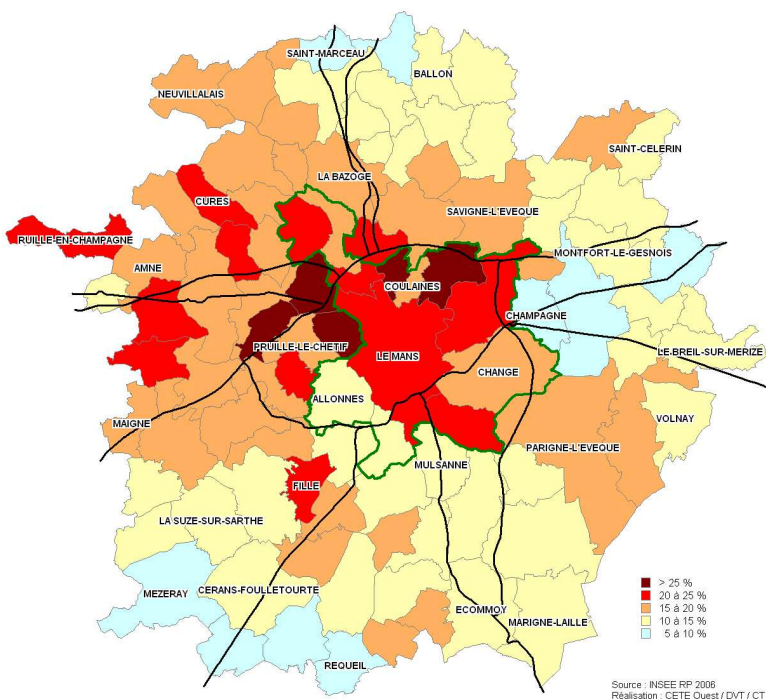
Les personnes de référence des ménages ayant entre 25 et 39 ans représentent près de 25% des habitants de l'aire urbaine. Ils résident principalement dans les communes situées aux extrémités de l'aire urbaine, et plus spécifiquement à l'ouest.

Près de 25% de la population est composée de jeunes de moins de 18 ans.

La part des plus de 60 ans dans la population dépasse 20%. Elle a légèrement augmenté sur l'ensemble de l'aire pendant la période inter-censitaire. Cette évolution est la plus faible au sein des aires urbaines étudiées.

b- Un pôle urbain plus diplômé

Part des personnes de référence titulaires d'un diplôme niveau Bac plus 2 minimum

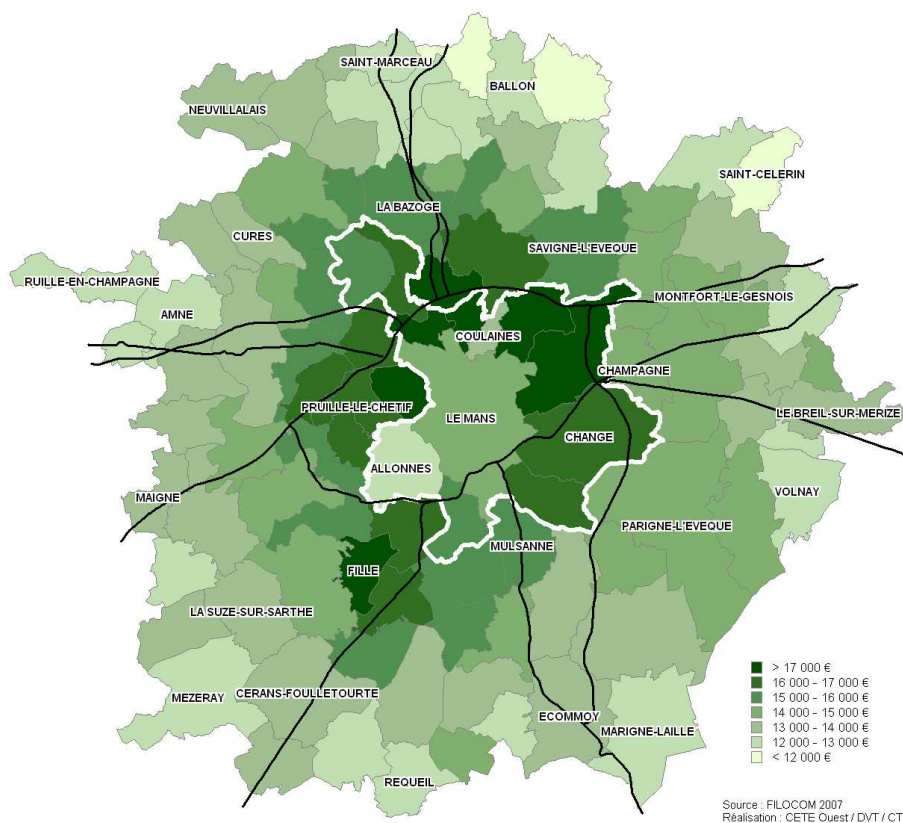


Près de 20% des personnes de référence des ménages de l'aire urbaine détient un diplôme supérieur à bac+2, ce qui correspond au taux régional.

Les communes du pôle urbain et de l'ouest de l'aire accueillent une population plus diplômée que le reste de l'aire. 35% des personnes de référence ne disposent d'aucun diplôme. Les communes cumulant à la fois peu de personnes diplômées d'un niveau bac + 2 et un nombre élevé de personnes sans aucun diplôme sont majoritairement situées aux extrémités de l'aire. La commune d'Allonnes au sein du pôle a également les mêmes caractéristiques.

3) Revenus

Revenu médian par unité de consommation du ménage

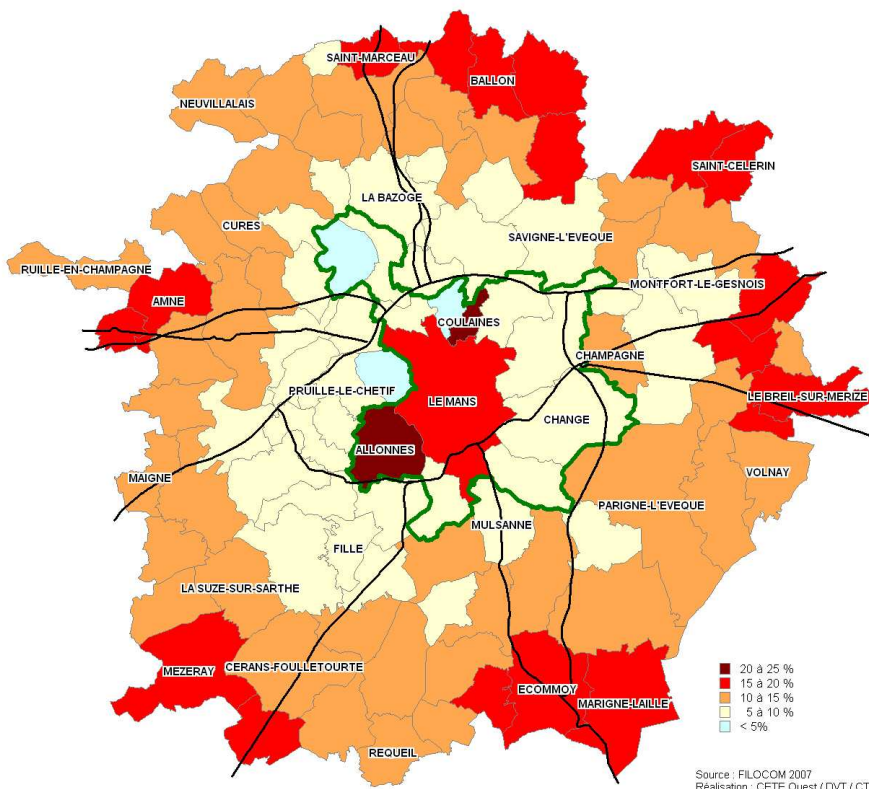


Selon les fichiers Filocom, en 2007, la médiane des revenus par unité de consommation des ménages de l'aire urbaine, de plus de 14 500 €, est plus élevée que celle du département et de la région. C'est également la médiane la plus forte après celle de l'aire urbaine de Nantes.

On note cependant des disparités importantes au sein de l'aire urbaine. Les communes accueillant les ménages les plus aisés sont situés au sein du pôle urbain ou à proximité de ce dernier. La médiane la plus forte des communes étudiées dans la région, dépassant 21 000 €, est observée dans la commune de Saint-Pavace au sein du pôle urbain. La médiane la plus faible de l'aire urbaine (autour de 12 000 €) est celle de Teillé, petite commune du nord de l'aire.

Le centre de l'aire urbaine accueille une population aux revenus plus élevés que les extrémités de l'aire ou que certaines communes rurales du département à l'exception des communes d'Allonnes, du Mans et de Coulaines. Ces villes disposent d'un parc important de logements sociaux au sein desquels elles accueillent une population aux revenus plus faibles.

Part des ménages avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (7 243 euros par UCM)



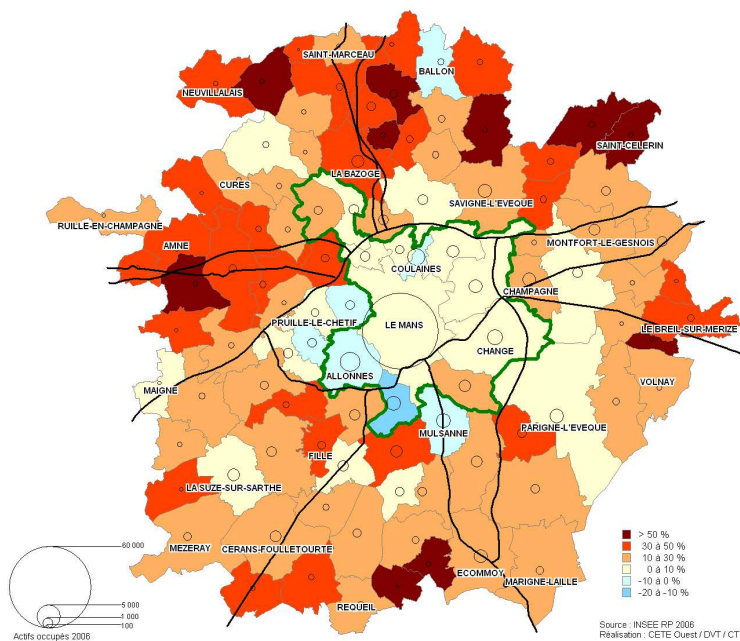
Près de 15% de la population de l'aire urbaine dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, ce qui est légèrement inférieur au seuil observé au niveau de la région et du département.

Près de 36% des locataires HLM ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté et 22% des locataires privés.

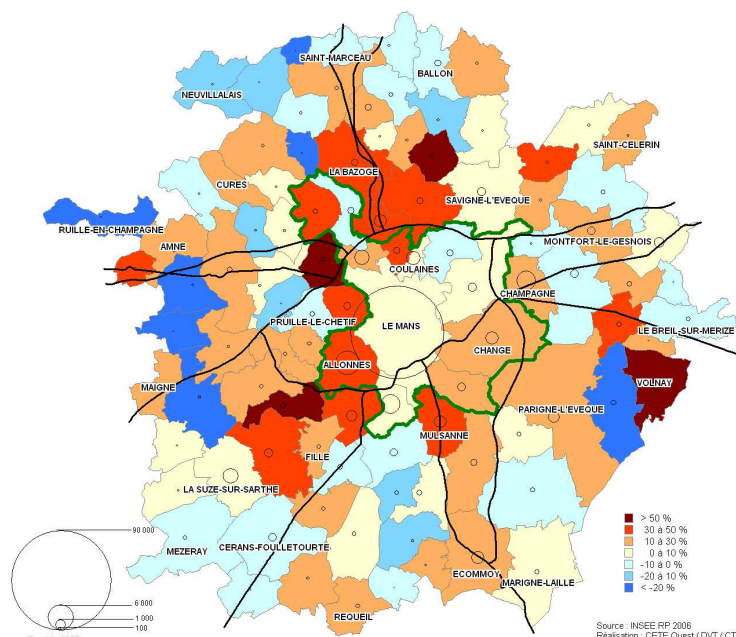
II- Actifs et emplois

1) Evolution des actifs occupés et des emplois

Evolution du nombre d'actifs occupés entre 1999 et 2006



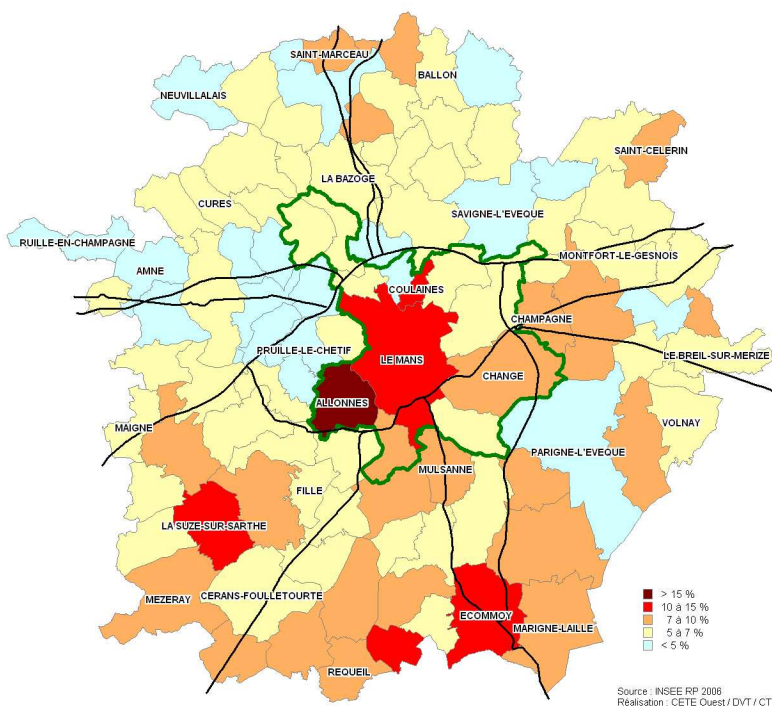
Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2006



Les actifs occupés augmentent fortement au sein de la plupart des communes situées à l'extérieur du pôle urbain et plus spécifiquement près des extrémités. Quelques communes enregistrent une baisse de leur population active occupée dont les communes d'Arnage, Allonnes et Coulaines situées au cœur de l'aire urbaine. Concernant l'emploi, une grande part des communes éloignées du pôle enregistrent une baisse du nombre d'emplois situés sur leur territoire. L'évolution des emplois reste cependant dispersée au sein de cette aire urbaine. Le ratio emplois sur actifs est positif (1,02).

2) Actifs inoccupés

Part des actifs inoccupés parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans



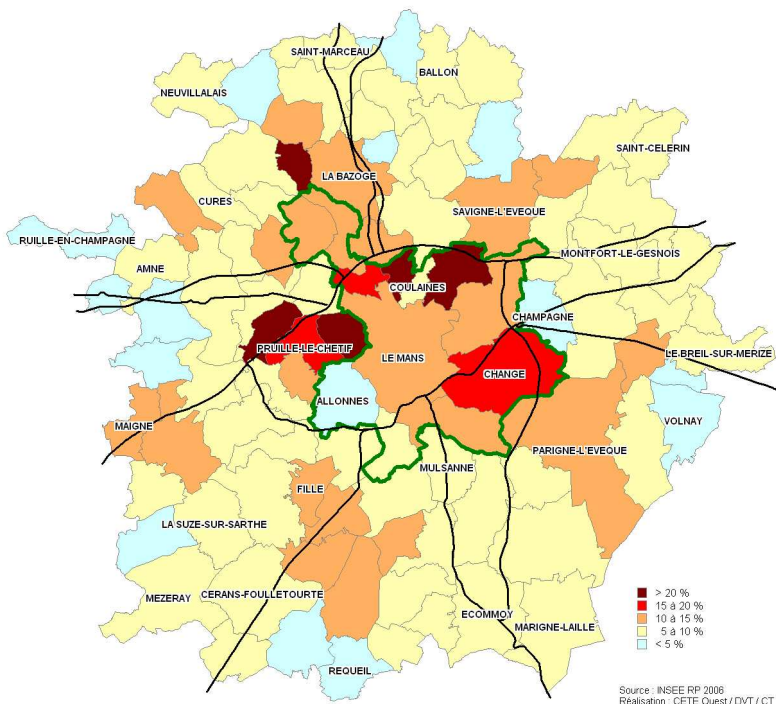
Les actifs inoccupés représentent 10% des actifs ayant entre 15 et 64 ans de l'aire urbaine, ce qui est relativement élevé au regard des autres aires.

Les actifs inoccupés sont principalement présents au sein de six communes, au sud de l'aire urbaine et dans le pôle, où leur part parmi les actifs est supérieure à 10%.

Les retraités représentent 37% des ménages de l'aire.

3) Cadres supérieurs et emplois précaires

Part des cadres supérieurs parmi les actifs occupés âgés de 15 à 64 ans



La part des cadres supérieurs atteint près de 13% des actifs occupés de l'aire urbaine pour 10% des actifs du département. Ce taux est un des plus importants parmi les territoires étudiés.

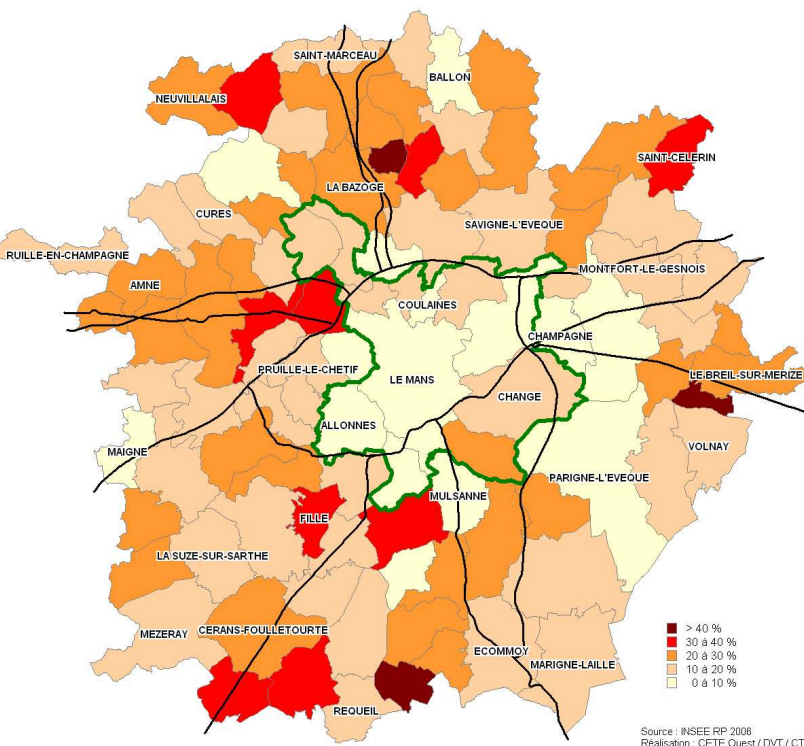
Ils sont davantage représentés au sein des communes du pôle à l'exception d'Allonnes et de Couaines ou à proximité.

Les personnes en emploi précaire représentent 10% de la population active occupée. Sept communes dont Allonnes, Couaines et Le Mans accueillent une population en emploi précaire plus importante.

II- Habitat

1) Résidences principales

Evolution des résidences principales entre 1999 et 2006

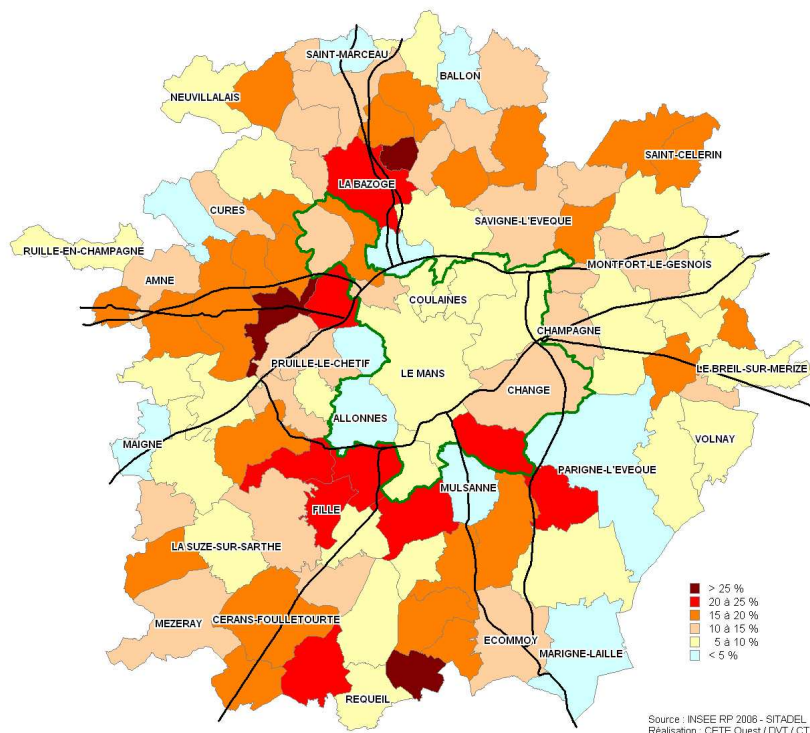


137 757 résidences principales sont dénombrées au sein de l'aire urbaine. L'évolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2006 (+1,31) est supérieure à l'augmentation du nombre d'habitants.

Au sein du pôle urbain, l'augmentation des résidences principales et de la population est quasiment équivalente ce qui tend à montrer que les ménages accueillis sur ce territoire sont de plus petite taille que les autres ménages de l'aire urbaine.

Les logements vacants ont fortement augmenté chaque année (de 3%), avec une évolution très différenciée selon les communes. A l'inverse, les résidences secondaires ont diminué de 2%.

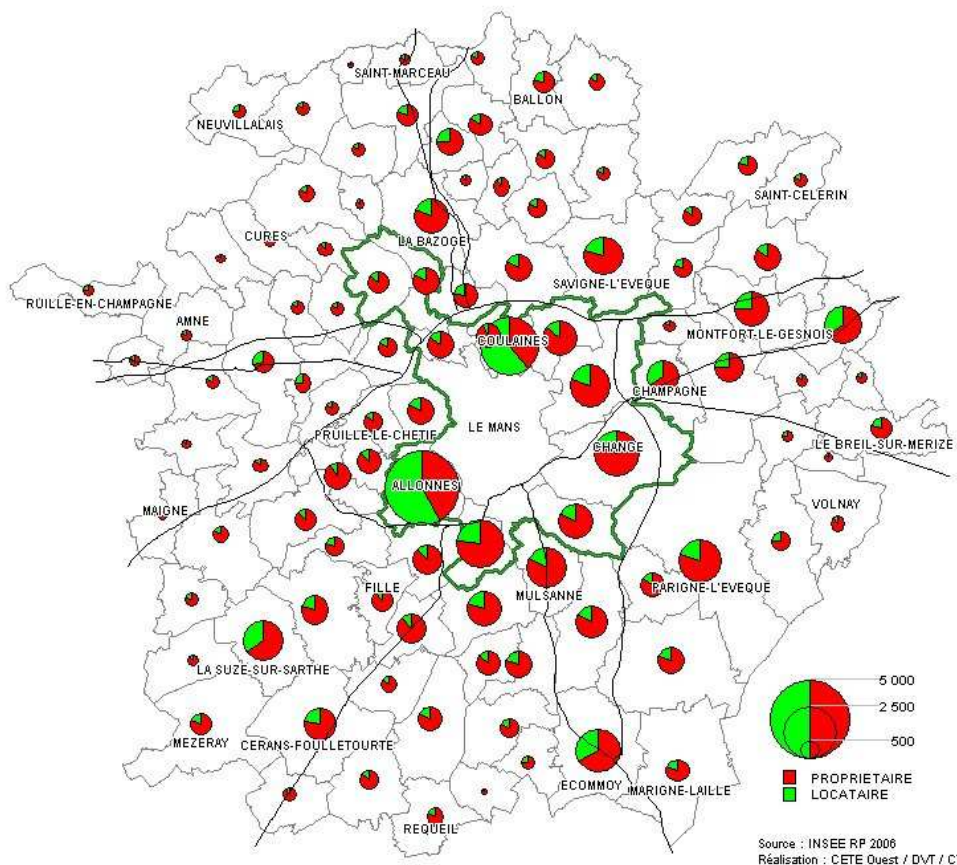
Part des logements commencés entre 1999 et 2005 au sein du parc de logements de 2006



La construction neuve s'est dispersée à l'extérieur du pôle urbain.

2) Statuts d'occupation

Nombre de résidences principales et part des différents statuts d'occupation en 2006



Près de 60% des ménages sont propriétaires de leur logement et 18% locataires du parc social. L'ensemble du parc locatif, et en particulier le parc social, est davantage présent au sein du pôle que dans le reste de l'aire.

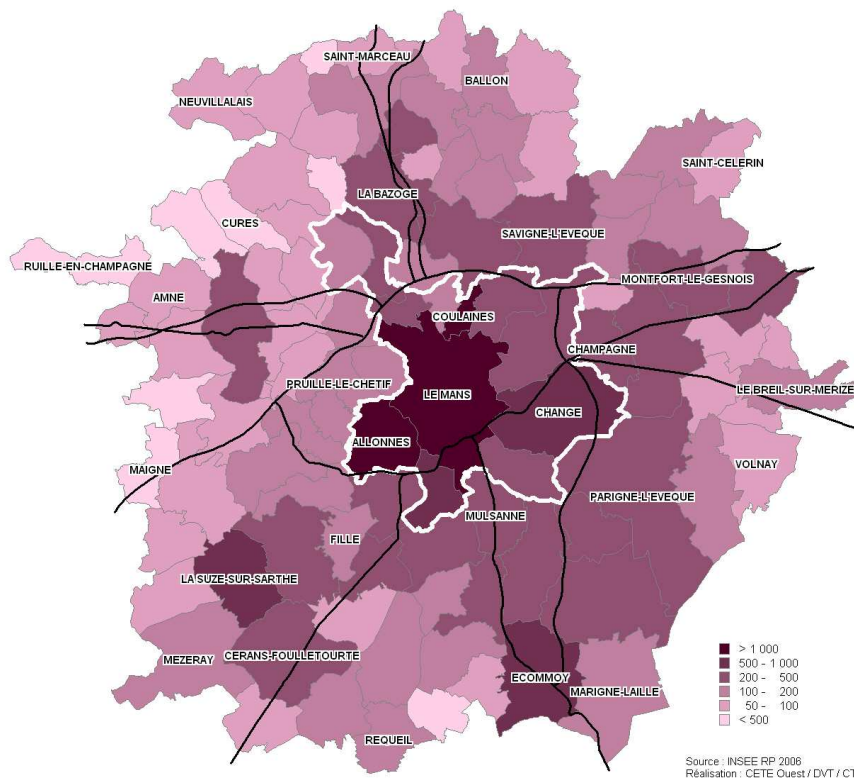
L'augmentation du parc de résidences principales bénéficie à l'ensemble des statuts mais davantage aux propriétaires occupants.

Chapitre n°2 : Emménagés récents

I - Caractéristiques

1) Poids des emménagés récents

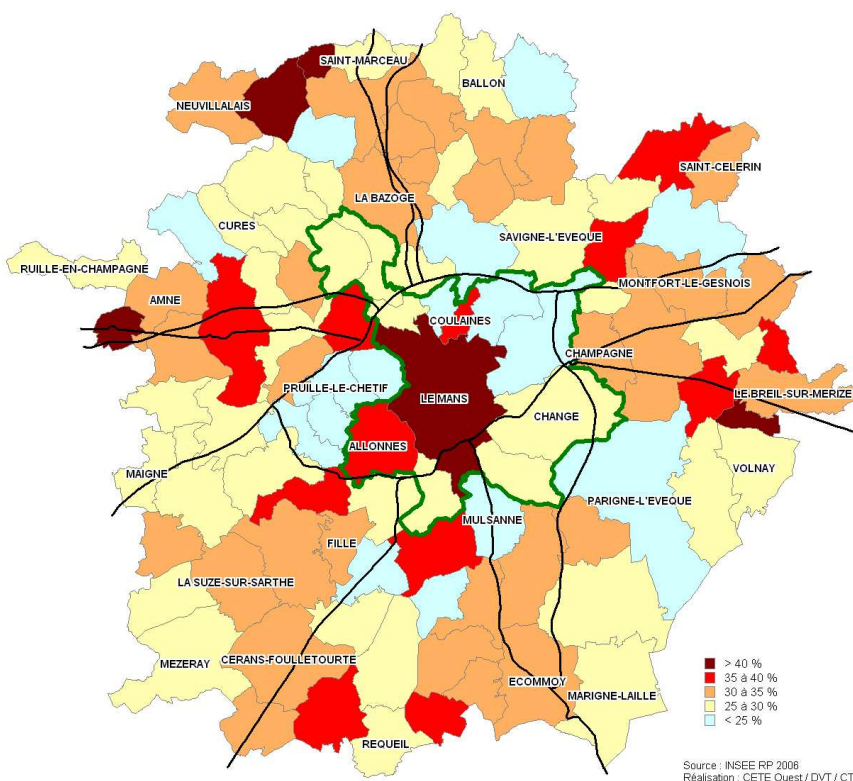
Nombre de ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans



Le pôle urbain, et plus particulièrement la ville centre, accueillent davantage d'emménagés récents. Ils représentent ainsi 39% des ménages du pôle pour 36% de ceux de l'aire.

La part importante des emménagés récents au sein d'une commune peut s'expliquer par son rayonnement si les flux migratoires sont fortement positifs ou à l'inverse par le départ important d'une partie de sa population, ce qui semble être le cas pour les communes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans.

Part des emménagés récents dans l'ensemble des ménages

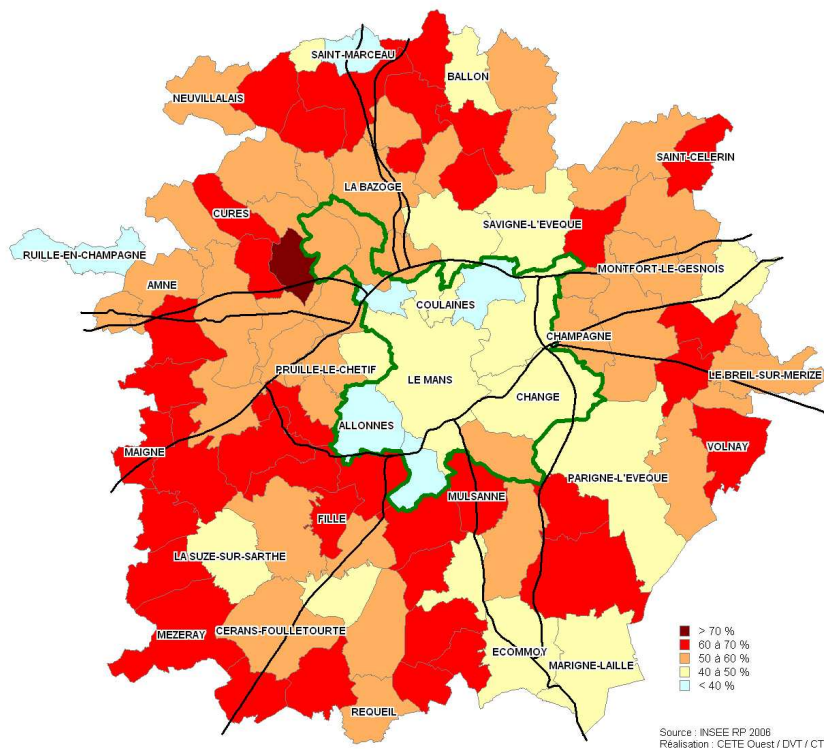


Les petites communes situées aux extrémités de l'aire sont composées d'une part élevée d'habitants nouvellement emménagés ce qui explique en partie la croissance importante de leur population.

2) Caractéristiques démographiques

a- Des emménagés récents plus jeunes

Part des personnes de référence des emménagés récents ayant entre 25 et 39 ans



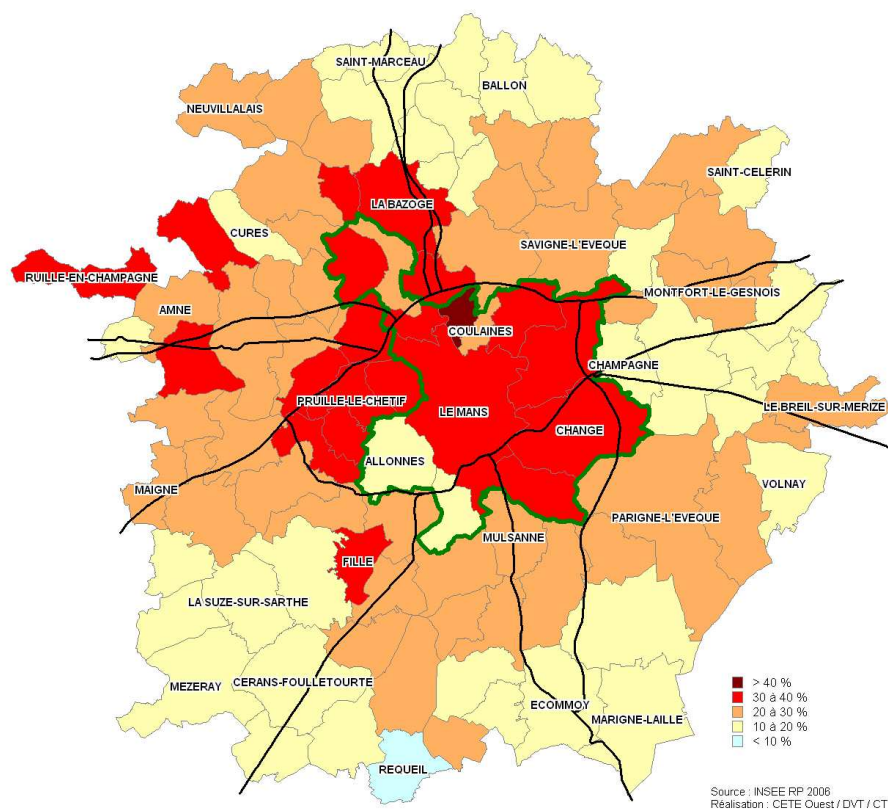
47% des personnes de référence des emménagés récents sont âgées de 25 à 39 ans alors qu'elles ne représentent que 25% de l'ensemble des ménages. Toutes les communes accueillent des emménagés récents composés de personnes de référence plus jeunes que la population en place.

Ces jeunes ménages s'installent majoritairement en dehors du pôle urbain.

La nouvelle population est davantage composée de personnes de moins de 19 ans que l'ensemble de la population.

b- Des nouveaux ménages plus diplômés

Part des personnes de référence des emménagés récents titulaires d'un diplôme niveau Bac plus 2 minimum



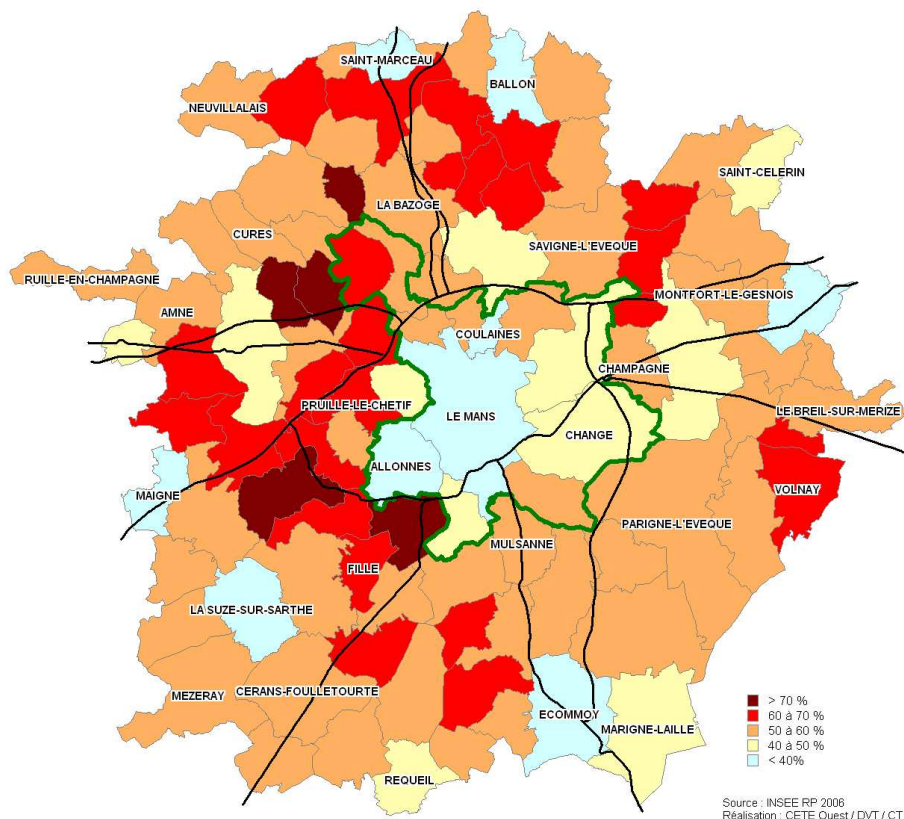
Les emménagés récents sont davantage diplômés que les ménages en place. Ainsi 29% des personnes de référence des emménagés récents disposent d'un diplôme égal ou supérieur à Bac plus deux pour près de 20% de celles des ménages en place. On note cependant une arrivée moindre de personnes diplômées que dans les autres aires urbaines. Les emménagés récents diplômés s'installent davantage au sein du pôle.

La part des personnes sans diplôme est moins élevée parmi les emménagés récents que parmi le reste de la population.

3) Caractéristiques socio-économiques

a- Activité

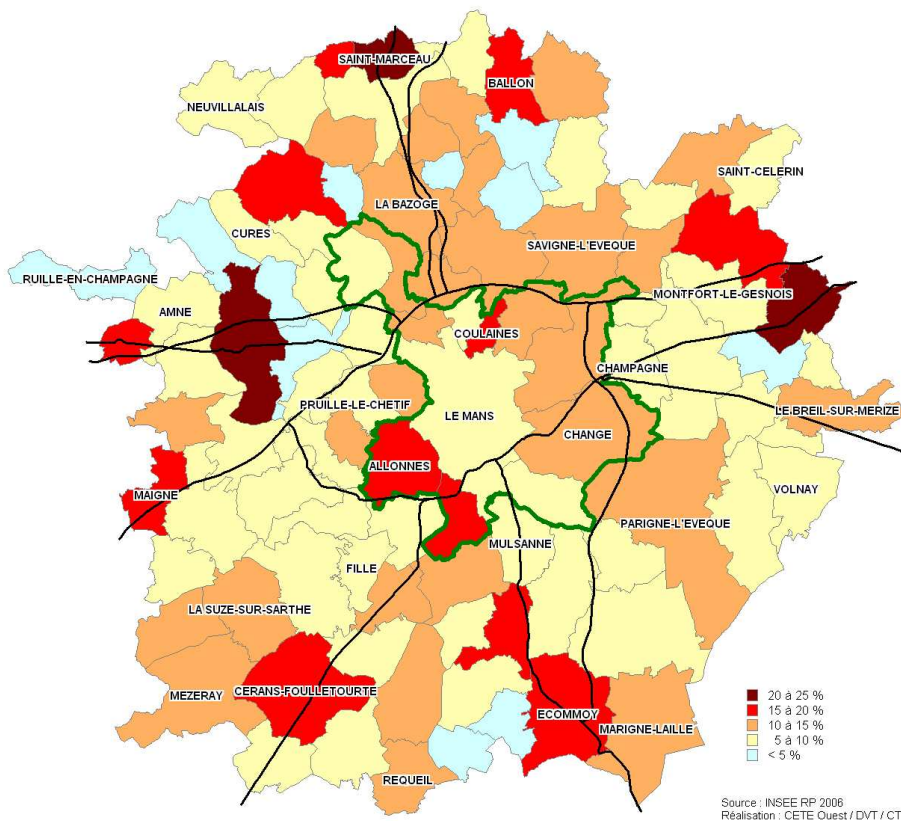
Part des ménages emménagés récemment composés d'au moins deux actifs



50% des emménagés récents sont composés de plusieurs actifs pour 41% de l'ensemble des ménages.

La part des actifs occupés en emploi précaire est plus importante dans les emménagés récents (15%) que dans les autres ménages.

Part des personnes référentes retraités parmi les emménagés récents

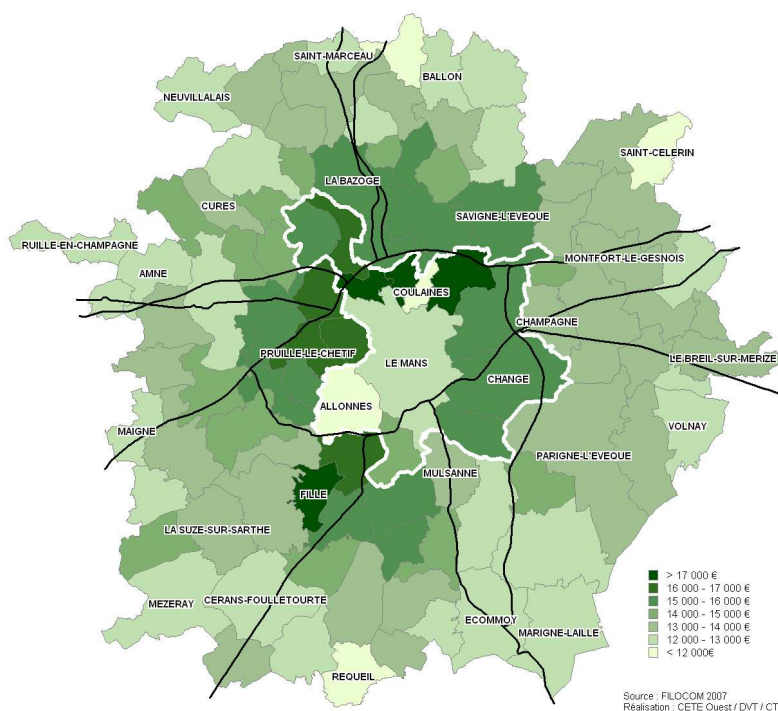


Les retraités concernent 11% des ménages arrivés dans l'aire urbaine depuis moins de 5 ans.

10% des emménagés récents de la ville du Mans et 7% de Rouillon (ville à proximité du Mans) sont étudiants.

b- Revenus

Revenu médian par unité de consommation des emménagés récents



Les nouveaux habitants ont des revenus plus faibles que l'ensemble de la population même si une vingtaine de communes accueillent de nouveaux habitants aux revenus plus élevés. La médiane la plus faible observée parmi les emménagés récents est de 10 139 €, la plus élevée de 20 646 €.

La différence entre les revenus médians des emménagés récents et de l'ensemble de la population est une des plus élevées. Cette différence s'observe à la fois dans les communes à la population plutôt aisée et dans les communes où la population est plutôt modeste.

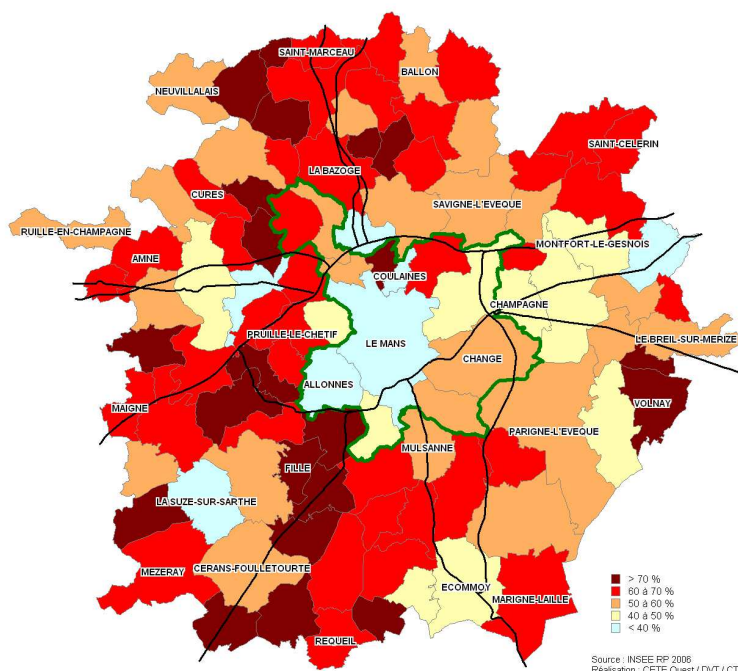
Les communes aux extrémités intérieures et extérieures du pôle urbain attirent une population plus aisée.

La médiane des revenus des locataires privés et des propriétaires occupants augmente avec l'ancienneté de l'occupation du logement. Celle des locataires du parc HLM évolue principalement pour les ménages présents dans le logement depuis 10 ans.

20% des emménagés récents ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, ce qui est supérieur au taux observé pour l'ensemble des ménages.

II- Habitat

Part des emménagés récents propriétaires de leur logement



Les emménagés récents sont moins nombreux à être propriétaire de leur résidence principale que la population en place dans toutes les communes. Ils représentent 49% de l'ensemble des emménagés récents.

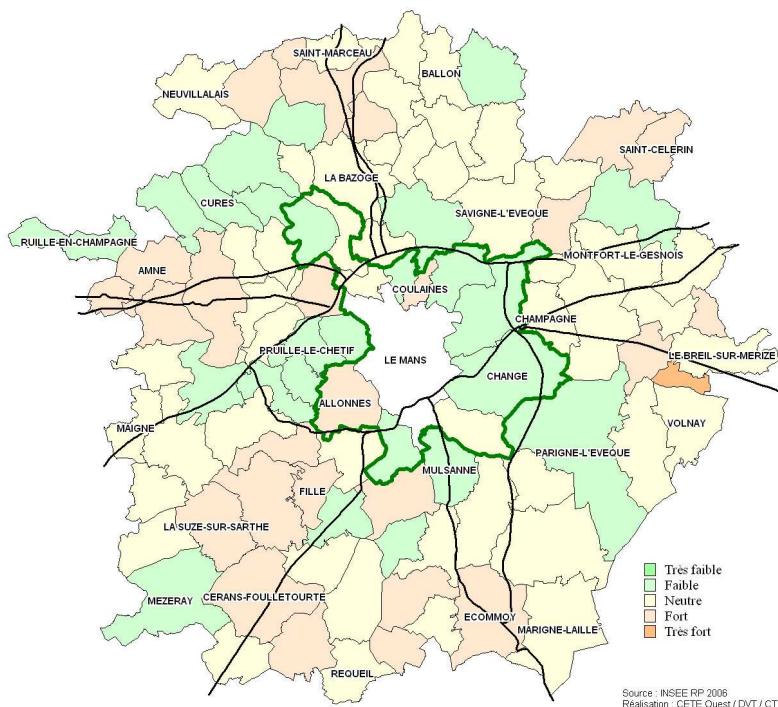
Cette proportion varie cependant fortement selon les communes. Le pôle urbain accueille davantage de locataires qui représentent 78 % des emménagés récents des villes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans.

Chapitre n°3 : Diversité socio - spatiale

I- Dynamiques démographiques

1) Localisation des emménagés récents de l'aire

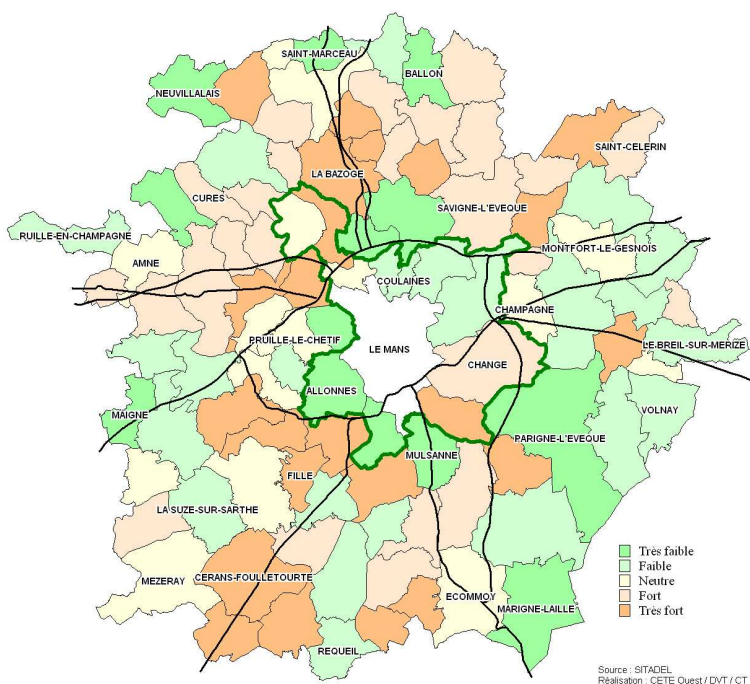
Quotient de localisation des emménagés récents



31% des communes accueillent fortement ou très fortement les nouveaux arrivants. 25% en accueillent faiblement.

2) Localisation des constructions neuves

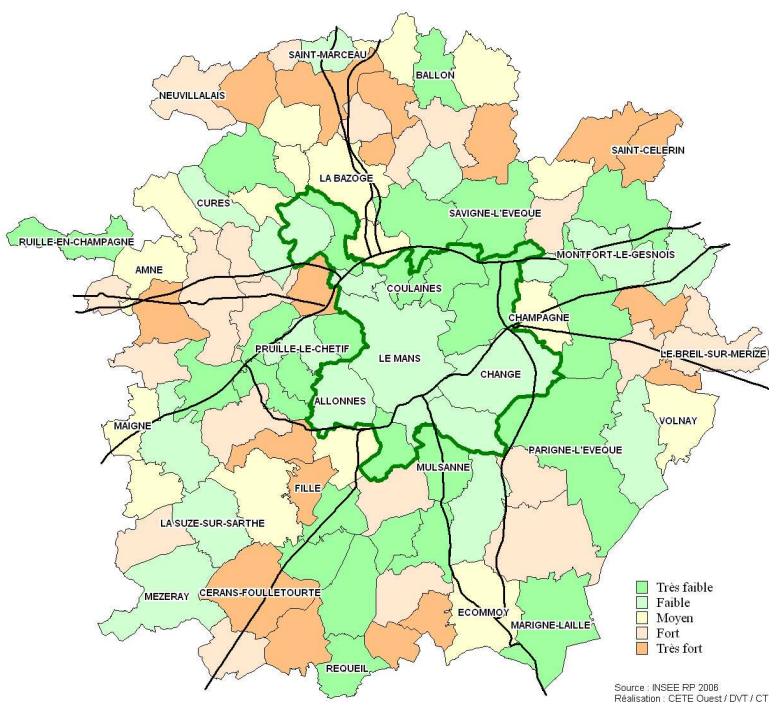
Quotient de localisation des constructions neuves



Cette aire urbaine connaît une croissance modérée de sa population. La construction neuve de l'aire urbaine est concentrée très fortement au sein de 22% des communes et fortement au sein de 25% des autres communes.

3) Dynamisme des communes au sein de l'aire urbaine

Indice de dynamisme

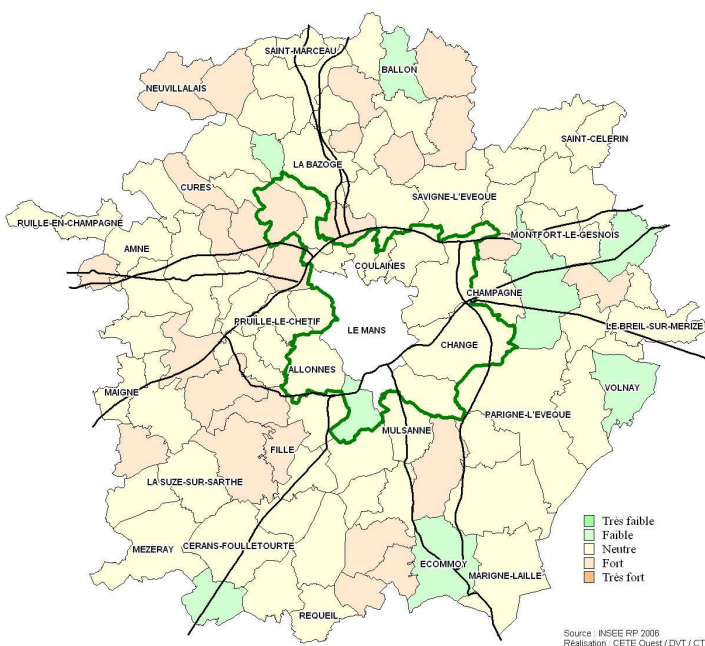


Les communes éloignées du pôle et situées aux extrémités de l'aire associent une croissance de leur population à une augmentation du nombre d'actifs occupés et à la présence de familles. Les communes du pôle sont moins dynamiques démographiquement.

II- Profil des communes

1) Caractéristiques de la population

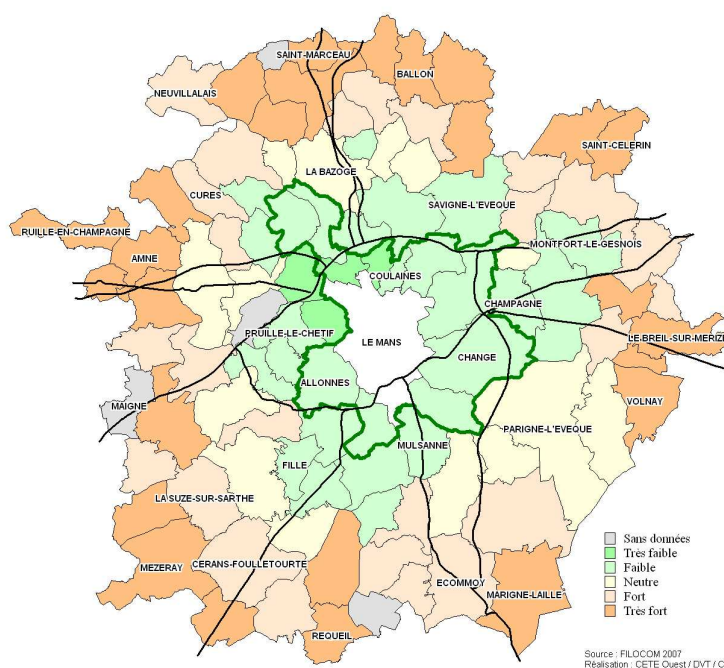
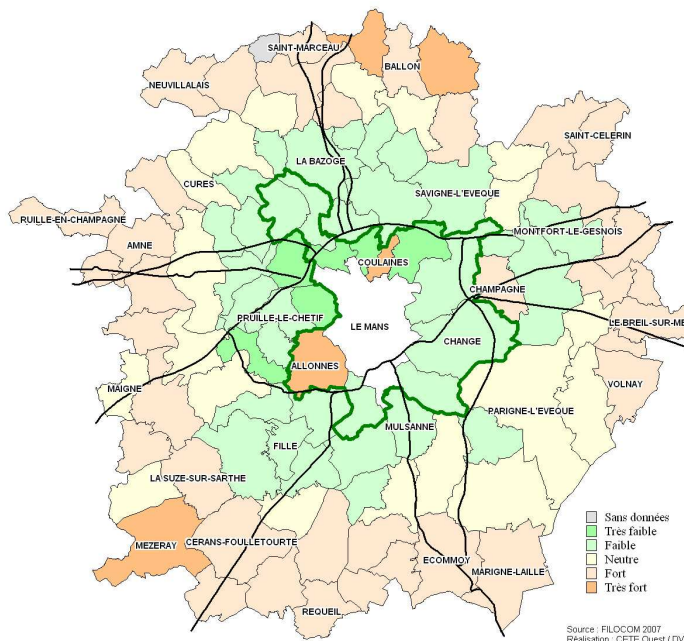
Quotient de localisation des jeunes de moins de 18 ans



Les jeunes de moins de 18 ans sont dispersés au sein de l'aire urbaine avec une présence plus forte à l'extérieur du pôle. 8% des communes ont peu de moins de 18 ans au regard des autres communes et 26% en ont fortement.

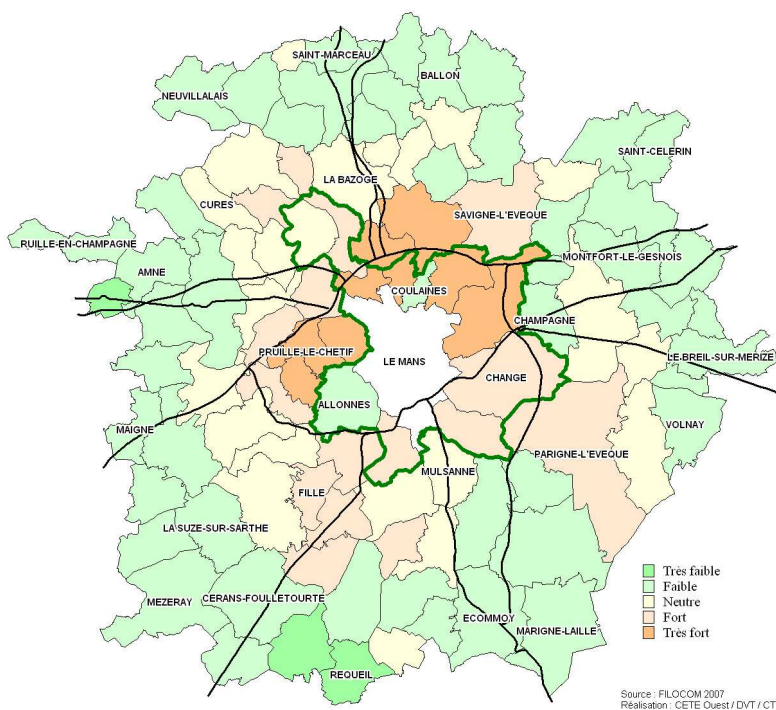
Quotient de localisation des ménages au revenu par unité de consommation médian inférieur à 8 223 euros

Quotient de localisation des propriétaires occupants au revenu par unité de consommation médian inférieur à 8 223 euros



Les habitants à faibles ressources de l'aire urbaine se localisent très fortement au sein de 5% des communes de l'aire (en particulier au sein du parc locatif du pôle urbain) et fortement dans 37% d'entre elles. Les propriétaires occupants à faible revenu sont très fortement représentés au sein de 26% et fortement au sein de 25% des communes situées aux extrémités de l'aire urbaine. 6% des communes ont une proportion très faible de population modeste et 33% faible.

Quotient de localisation des ménages au revenu par unité de consommation médian supérieur à 20 992 €

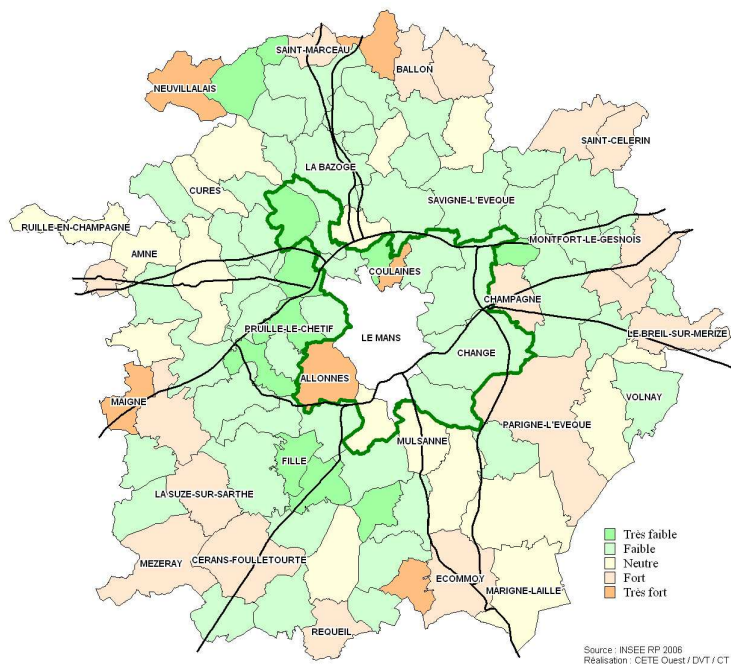


La population de l'aire urbaine disposant de ressources élevées est fortement concentrée au sein de 23% des communes situées au centre de l'aire.

2) Caractéristiques des emménagés récents

Les emménagés récents, dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans, représentent plus de la moitié des ménages jeunes dans 96% des communes.

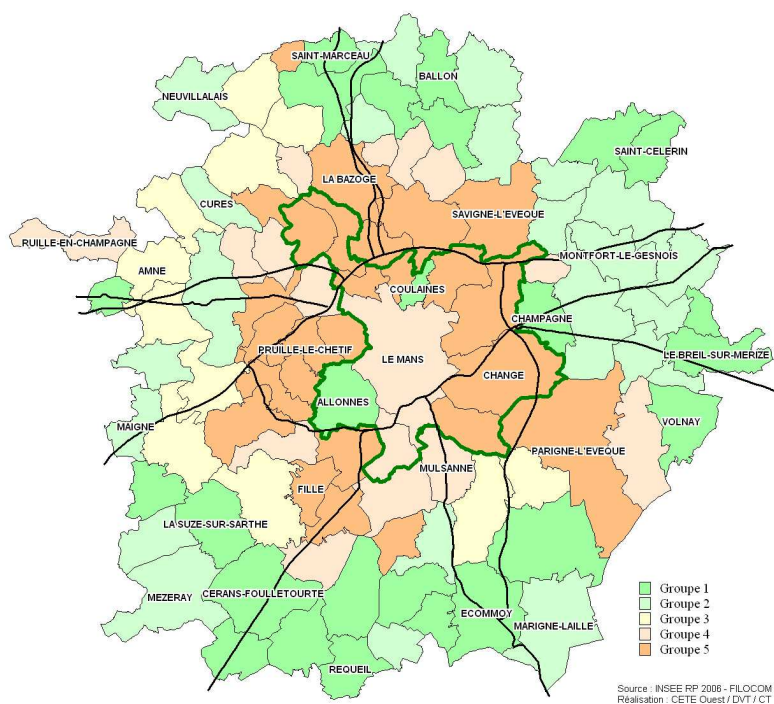
Quotient de localisation des emménagés récents au revenu par unité de consommation médian inférieur au seuil de pauvreté



Les emménagés récents avec des ressources faibles se concentrent dans les communes situées aux extrémités de l'aire ou dans les communes du pôle disposant d'un parc social développé. Ils se regroupent au sein de 23 % des communes de l'aire urbaine.

3) Conclusion

Indice de ségrégation



Cette aire urbaine est très contrastée cumulant des caractères contradictoires. On y retrouve comme dans tous les autres territoires observés une répartition socio-spatiale de la population. Les habitants des communes situées au centre de l'aire et dans quelques communes plus éloignées sont plus favorisés que les autres habitants de l'aire.

Les communes aux extrémités de l'aire accueillent une population aux ressources plus faibles et davantage concernée par des indicateurs liés à la précarité. Les populations de deux communes au sein du pôle urbain : Allonnes et Coulaines ont des caractéristiques similaires aux communes éloignées du centre.

Conclusion générale à l'ensemble de la région

La région des Pays de la Loire, dynamique économiquement et démographiquement, est composée de cinq départements aux identités et aux développements différents. Le profil de leurs habitants est également multiple. De même, des spécificités se dégagent au sein de chaque département.

L'objet de cette seconde phase a été d'observer les aires urbaines principales de chaque département, territoires soumis à une forte pression démographique et foncière, et de connaître les caractéristiques de leurs habitants et leur répartition au sein de chaque territoire.

Cette étude confirme bien les tendances déjà observées les décennies précédentes dans la plupart des aires urbaines étudiées, à savoir l'existence d'une polarisation socio-spatiale. Ainsi on a assisté à :

- un éloignement du centre de l'aire et des pôles d'emplois des propriétaires occupants modestes du fait des coûts immobiliers et fonciers ;

- un accueil des locataires en difficulté au sein du pôle urbain qui a développé un parc locatif plus important.

La population a donc tendance à se répartir au sein de l'ensemble des aires urbaines étudiées selon le schéma suivant :

- Les communes centres accueillent une population hétérogène avec des habitants aisés et des habitants très modestes. Elles se développent uniquement grâce au solde naturel, le solde migratoire y étant négatif. Au sein de ces communes, les disparités socio-spatiales existent également mais doivent être observées à une échelle infracommunale.

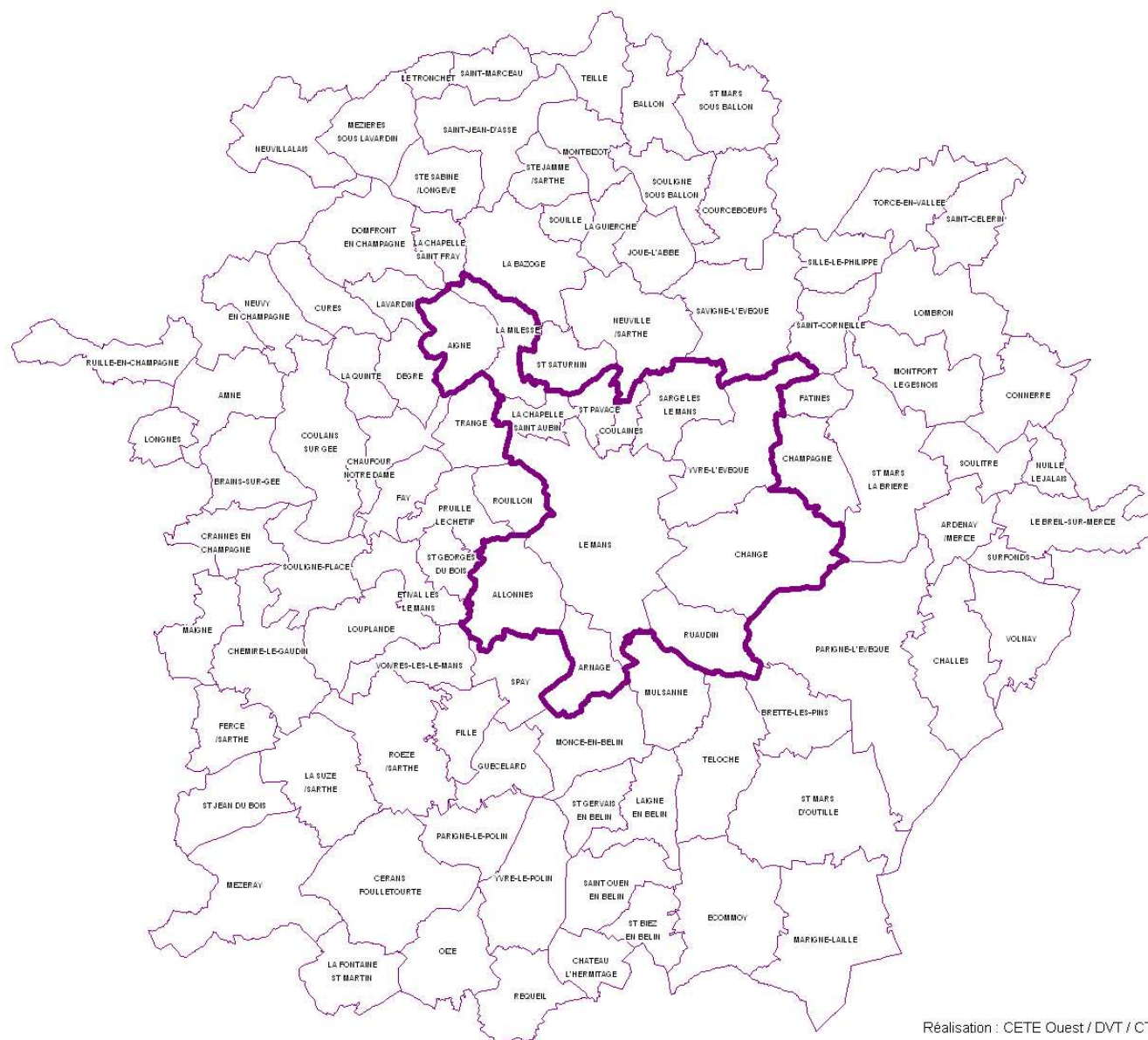
- Vivent dans les autres communes du pôle des habitants plutôt aisés. Ces communes ont une population qui vieillit. Elles attirent modérément les nouveaux habitants.

- Une part importante de la population des communes situées aux extrémités des aires urbaines est modeste et confrontée à des difficultés économiques. Ces communes connaissent un essor démographique important dont le moteur est à la fois le solde naturel et migratoire. Elles attirent en particulier les familles avec enfants. On observe dans une grande partie de ces communes une arrivée de population plus diplômée et plus jeune que la population en place. Les territoires, dynamiques démographiquement, se recomposent permettant à certaines communes de diversifier le profil de leur population. A l'inverse, d'autres communes semblent se spécialiser dans l'accueil d'une population plus pauvre et fragile.

Cette différenciation sociale de l'espace résulte de facteurs variés. Le coût du foncier et le rêve de devenir propriétaire sont certainement des facteurs explicatifs importants de l'éloignement d'une partie des populations modestes. Mais d'autres facteurs influent également : les stratégies d'évitement entre groupes, la double localisation des emplois pour les ménages et les dimensions multiples des modes de vie... Cet éloignement interroge la société quant à la cohésion sociale, au risque de paupérisation des ménages éloignés et qui se trouvent confrontés à des difficultés encore plus grandes d'accès à l'emploi et aux divers équipements (santé, scolaire, culture....) et au regard des enjeux du développement durable que sont en particulier la consommation de l'espace et les dépenses énergétiques liées aux déplacements.

Annexes

Annexe n°1 : Carte du territoire étudié

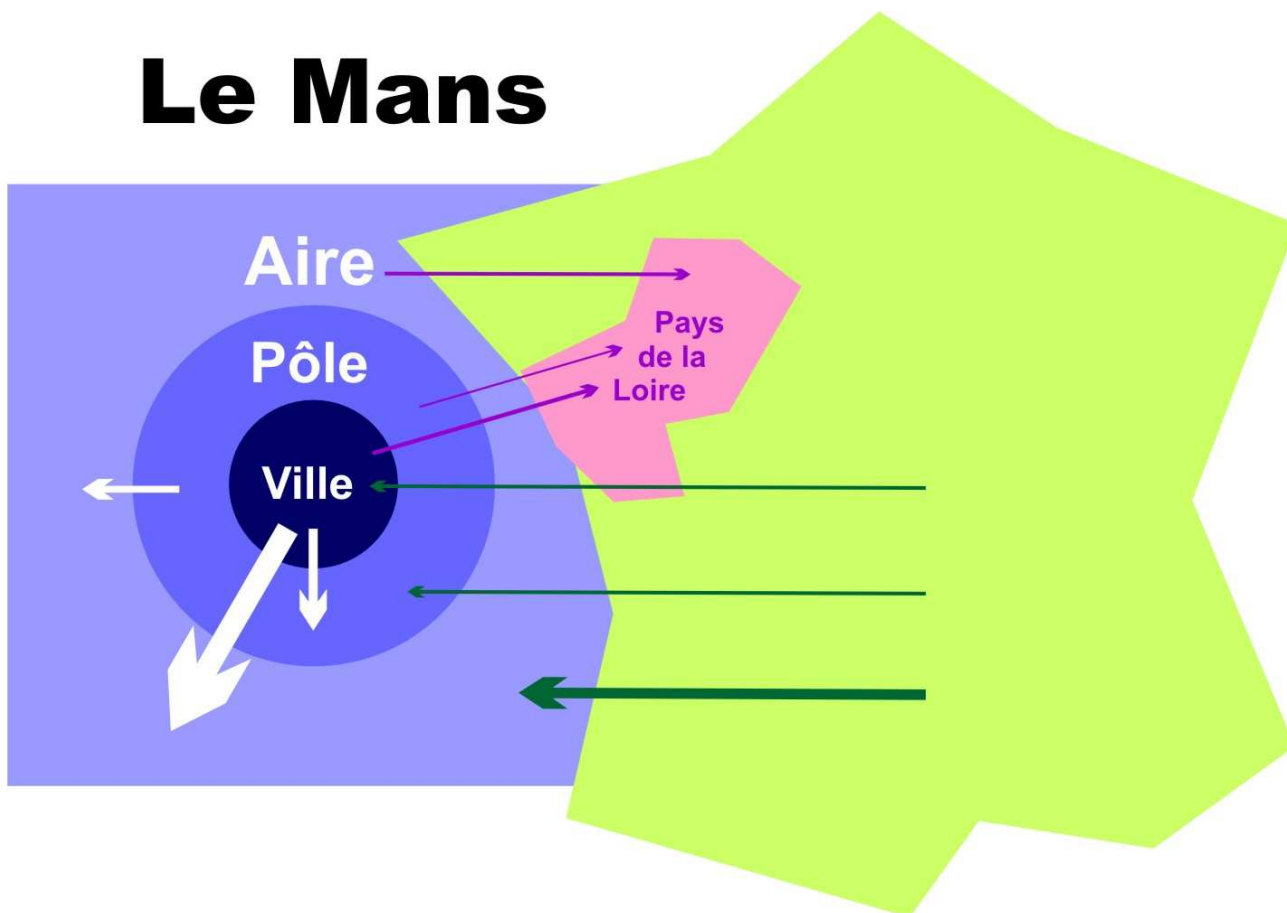


Annexe n°2 : Mobilités résidentielles

Les graphiques de cette annexe présentent le solde des flux migratoires entre chaque espace des zones étudiées (ville-centre, pôle urbain, aire urbaine, Pays-de-la-Loire et reste de la France), matérialisé par des flèches de taille différente.

Parmi les emménagés récents, une grande partie a changé de domicile en restant dans la même commune (entre 35 et 50% selon les territoires). Les autres habitants se sont dispersés au sein de l'aire, de la région ou du reste de la France. Ces graphiques permettent de montrer l'existence ou pas d'une dynamique et d'un sens des mobilités résidentielles.

Le Mans



Les habitants de cette zone s'éloignent du centre de l'aire avec un solde migratoire entre la ville-centre et le reste de l'aire particulièrement défavorable à la ville du Mans.

28% des emménagés récents du pôle et 23% du reste de l'aire viennent de la ville-centre.

L'ensemble de la zone enregistre un solde migratoire négatif avec la région.

Annexe n°3 : Construction des indices

Ces indices ont pour objectif de comparer les communes par aires urbaines et de comprendre les phénomènes ségrégatifs au sein de chaque territoire. Ainsi ils sont le reflet d'une dynamique interne à chaque aire, mais ne permettent pas de comparer les communes d'aires urbaines différentes.

Indice de dynamisme

Cet indice a été calculé par zone à partir de quatre indicateurs pour l'ensemble des communes (représentant chacun une série) :

- Taux de croissance annuel de la population ;
- Part des ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans ;
- Evolution des actifs occupés ;
- Ratio emploi/actifs occupés.

Les indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune pondération.

Indice de disparités socio-spatiales

Cet indice a été calculé par zone à partir de quatre indicateurs pour l'ensemble des communes (représentant chacun une série) :

- Part des personnes de référence disposant d'un diplôme de niveau bac +2 minimum ;
- Part des personnes de référence en emploi précaire ;
- Part des personnes de référence percevant un revenu fiscal par an supérieur à 20 992 € (correspondant aux deux derniers déciles) ;
- Part des personnes de référence percevant un revenu fiscal par an inférieur à 8 223 € (correspondant aux deux premiers déciles).

Les indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune pondération.

La moyenne et l'écart type ont été calculés pour chaque série permettant d'attribuer une note pour chaque indicateur et pour chaque commune. Cette note est déterminée en fonction de la valeur de l'indicateur au regard de l'écart type à la moyenne (de -2 pour les communes où l'indicateur est inférieur au moins de 1 écart type, +2 pour les communes où l'indicateur est supérieur au moins à 1 écart type).

Ces notes attribuées à chaque commune pour chaque indicateur ont été ajoutées les unes aux autres pour donner une valeur à l'indice permettant de caractériser des communes au regard du fonctionnement de l'ensemble du territoire et au regard de ces données. Des groupes se sont ainsi formés.

Dans le cadre du dynamisme démographique, les communes du groupe intitulé « très faible » ont un taux de croissance annuel de la population et des actifs occupés faible voir négatif ; un ratio emplois sur actifs occupés inférieur à 1 et peu de ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans. Les communes classées dans le groupe « très fort » disposent des caractéristiques inverses. Les groupes situés entre ces deux extrémités ont des caractéristiques moins tranchées.

Dans le cadre des disparités socio-spatiales, la part des personnes de référence disposant d'un diplôme de niveau bac +2 minimum des communes du « groupe 1 » est faible comme la part des personnes de référence percevant un revenu fiscal par an supérieur à 20 992 €. La part des personnes de référence en emploi précaire est par contre élevée comme celle des personnes percevant un revenu fiscal par an inférieur à 8 223 €. Les communes du « groupe 5 » ont des caractéristiques inverses.

Ces indices ont pour objet de synthétiser les éléments permettant d'appréhender le dynamisme et les phénomènes ségrégatifs d'une commune d'un territoire au regard des autres communes du même territoire.